



Novembre 2020

Informers. Mobiliser pour résister. Revendiquer et reconquérir

## RECU HISTORIQUE DE L'EMPLOI SALARIÉ



L'emploi salarié a reculé de 2,8 % sur les six premiers mois de l'année 2020, soit 715 000 emplois, une baisse d'une ampleur inédite, selon des chiffres dévoilés par

l'Insee début octobre.

Cet emploi salarié risque encore de baisser d'ici à fin décembre, mais plus modérément, précisait l'institut.

Le taux de chômage atteindrait, lui, 9,7 % de la population active à la fin de l'année, soit une augmentation de 1,6 point en 2020.

Près d'un actif sur dix serait ainsi au chômage, avec des chiffres bien plus élevés dans certains secteurs particulièrement impactés par la crise, tels que le transport de voyageurs, l'aéronautique, les activités culturelles, les loisirs, l'hébergement-restauration et le tourisme.

Et quoique déjà inquiétantes, ces estimations ont été effectuées avant l'accroissement de la reprise de la pandémie...

Dans cette même note de conjoncture, l'Insee souligne que l'activité a davantage diminué (- 5,9 % au premier trimestre et - 13,8 % au second) que l'emploi salarié.

Cette relative résistance de l'emploi s'expliquerait par une importante rétention de main-d'œuvre de la part des employeurs, permise en premier lieu par le dispositif d'activité partielle.

## ETAT D'URGENCE : RÉACTION DE FO

Le syndicat FO est attentif au suivi des mesures prises en matière économique et sociale en réponse aux conséquences de la crise sanitaire.

Pour autant, FO exprime cependant sa protestation contre la décision du gouvernement de rétablir un état d'urgence selon les modalités contenues dans le projet de loi en cours d'examen au parlement.

Sans mésestimer la gravité de la situation sanitaire et l'urgence à y faire face, FO s'inquiète que le recours à l'état d'urgence devienne récurrent.

FO est préoccupée à ce sujet que la Commission nationale consultative des droits de l'homme ne soit pas systématiquement saisie a priori.

FO conteste plus particulièrement que la prorogation de l'État d'urgence sanitaire, jusqu'au 16 février 2021, reprenne les dispositions autorisant le gouvernement à prendre par ordonnances toute mesure permettant de rétablir la possibilité de déroger, de façon unilatérale de

la part des employeurs, en matière de jours de repos, de durée du travail, de repos hebdomadaire, de travail dominical.

FO rappelle qu'elle s'était déjà exprimée contre ces mesures figurant dans la loi du 23 mars dernier et dont on ne voit pas en quoi elles répondent à des impératifs sanitaires !

FO conteste en outre, comme elle l'a déjà fait, que ces dispositions prévoient d'être prises sans s'affranchir de toute consultation obligatoire prévue légalement ou réglementairement, autrement dit sans en s'exonérant du respect de l'article L1 du code du travail.

FO rappelle que les cinq confédérations appellent, dans la lettre conjointe adressée au Premier ministre, à ce que le dialogue social se traduise par une écoute et une réponse effective de la part des pouvoirs publics et le respect de l'autonomie de la négociation collective alors que les dispositions sanitaires accrues, destinées à limiter la propagation du virus, se traduisent par des restrictions importantes, notamment en matière syndicale, en ce qu'elles limitent de fait l'exercice régulier du droit de réunion et de manifestation.

FO attend que le gouvernement réponde aux différents points figurant dans [la lettre des cinq confédérations](#).



## DISPOSITIF D'ANONYMISATION DES AGENTS À LA DGFIP

Le projet de décret relatif au dispositif d'anonymisation des agents dans certaines procédures de contrôle ou de recouvrement, que FO appelle de ses vœux depuis longtemps est le bienvenu pour les collègues concernés.

Il consiste à remplacer l'identité des agents par un numéro matricule afin de garantir leur sécurité et celle de leurs proches. Il est toutefois trop restrictif.

FO DGFIP demande que l'usage d'un pseudonyme soit autorisé de manière plus souple notamment dans certaines zones.

FO DGFIP s'est prononcé favorablement sur ce point au Comité Technique de Réseau d'octobre 2020.



PLUS FORTS ENSEMBLE